

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

(au 1^{ER} Janvier 2016 TVA 20% incluse)

TRANSACTIONS

TERRAIN A BATIR :

Prix de vente sur la tranche de 1 € à 1.000.000 €.....10% TTC

Prix de vente sur la tranche au-delà de 1.000.001 €.....8% TTC

VILLAS-APPARTEMENTS

(à charge des mandants sauf indication prévue dans le compromis)-La base de calcul des honoraires est le prix de vente commission d'agence incluse.

Prix de vente sur la tranche de 1 € à 150.000 €8% TTC

Prix de vente sur la tranche de 150.001 € à 300.000 €7% TTC

Prix de vente sur la tranche de 300.001 € à 450.000 €6.5% TTC

Prix de vente au-delà de 450.001 €6% TTC

Rédaction de compromis avec séquestre à charge de l'acquéreur.....500€ TTC

Estimations écrites à produire.....350€ TTC



OPTIMMO

Barème Gestion Location

3 Agences à votre service.

Téléphone : 04 97 14 84 07

**Résumé : barème de Gestion Locative à 3 niveaux de prestations au choix à afficher en vitrine.
Chaque agence est indépendante dans ses choix tarifaires.**

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	7.5 %	8.5 %	9 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Etablissement de la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	120 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	Pénalités de retard au profit du mandataire
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	●	●	●	
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	●	●	●	0 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	Directeur Gestion : 100 € TTC Gestionnaire : 80 € TTC Assistant(e) : 50 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

HONORAIRES DE LOCATION

Application du barème de loi ALUR (BAILLEUR ET LOCATAIRE) :

Les frais de location définis ci-dessus payés par le bailleur et le locataire ne peuvent pas dépasser les plafonds suivants.

3€ / m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

10 €/m² dans les zones au marché locatif tendu pour les autres types de frais (hors état des lieux)

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%